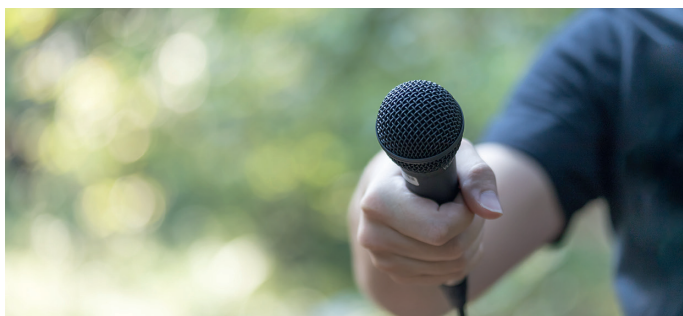


ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ENGIE SA

Abstention record mais la candidate CGT pour le collège exécution/maitrise est élue dès le premier tour avec 48,97 % des voix.



Les élections des administrateurs salarié-e-s au Conseil d'Administration du groupe Engie ont eu lieu en mars dernier. Malgré une abstention record, Magali VIOT, CGT, est élue dès le premier tour avec 48,97 % des voix exprimées dans le collège autres salariés (exécution/maitrise), alors que dans le collège cadre, c'est à l'issue d'un second tour que le candidat CFE-CGC a été élu. En effet, contrairement au collège « autres salariés » qui bénéficie d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour le collège Cadre, c'est un scrutin majoritaire à deux tours. Aucun des candidats n'ayant obtenu plus de 50 % de voix au premier tour, il y a eu un second tour.

Ludovic BEAUPERE Délégué Syndical Central CGT d'ENGIE SA, nous livre à chaud son analyse.

Options : Quel regard portes-tu sur ces élections ?

LB : Il faut d'abord préciser que le périmètre de ces élections était bien plus large que celui d'Engie SA, car tous les salarié-e-s du groupe votaient. 167 entreprises étaient concernées, certaines au statut des Industries Electriques et Gazières, mais d'autres non. Plusieurs dizaines sont des petites entreprises de moins de 100 salarié-e-s.. Au global la CGT a recueilli moins de voix qu'en 2018 en passant de 44,12 % à 37,72 %. Sur le collège cadres la CGT a baissé aussi en voix alors qu'ils sont plus nombreux (+ de 12 %), et plus particulièrement sur Engie SA l'effectif cadre a augmenté de 16 %, passant de 2 175 en 2018 à 2 587 en 2022.

Comment expliques-tu cette baisse du résultat de la CGT ?

LB : Sur le périmètre du groupe, 50 % des votants sont issus des Entreprises de services qui font actuellement l'objet d'une vente à Bouygues. Ces salariés se sont très peu mobilisés compte tenu du contexte, or la CGT est très bien implantée dans certaines de ces Entreprises. Concernant le seul périmètre ENGIE SA, difficile sur cette élection de tirer une conclusion sur le vote CGT. Néan-

moins, nous constatons une certaine dynamique notamment au travers du taux de participation des cadres d'Engie à la dernière enquête Ufict/Via Voice. Dès le début de la mandature nous avons fait le choix d'accentuer notre activité vers ce collège qui représente plus de la moitié de nos effectifs. Nous avons énormément travaillé sur la communication, autant sur le fond que sur la forme, ce qui se traduit par de plus en plus de retours positifs et de la syndicalisation. Nous allons continuer à nous appuyer sur les productions Ufict pour poursuivre dans cette dynamique.



Quelles ont été les conséquences du deuxième tour ?

LB : En 2018, le candidat cadre CFE avait été élu dès le premier tour avec 53 % des voix. Pour cette édition 2022 aucune organisation syndicale n'ayant recueilli 50 %, il y a eu un deuxième tour. Nous avons enregistré une chute globale des expressions entre les deux tours, avec une baisse de participation de plus de 14 %. La CGT en a particulièrement fait les frais puisque nous avons perdu 191 voix. Avec 4,81 % des voix nous passons 4^e organisation syndicale, alors qu'à l'issue du premier tour nous étions 3^e avec 12,7 % des voix. C'est le candidat cadre CFE qui est élu.

Comment expliques-tu ce phénomène ?

LB : Lors du premier tour, syndicats et militants se sont fortement mobilisés pendant la campagne pour maintenir le siège CGT sur le collège exécution-maitrise. Malheureusement, j'ai le sentiment que l'engagement s'est essoufflé au deuxième tour car beaucoup partent avec l'idée que le vote cadre n'est pas favorable à la CGT et que leur investissement serait vain. Pourtant, ce n'est pas une fatalité.

L'abstention n'est-elle pas la grande gagnante ?

LB : Certes 92 857 non-votants tous collèges confondus est un nombre impressionnant, mais cela représente 63 % d'abstention alors qu'en 2018 elle était à 72 %. Les salarié-e-s d'EQUANS se sont beaucoup abstenus en lien certainement avec leur sortie prochaine du groupe pour rejoindre Bouygues. D'autre part, seul le nom « d'Engie » figurait sur le matériel de vote reçu par les salarié-e-s et il est très probable que bon nombre d'entre eux, comme ceux d'Enedis, ne se soient pas sentis concerné-e-s. D'autant que le relatif pouvoir des administrateur-trice-s salarié-e-s, vu leur faible nombre (seulement trois), ne joue pas en faveur de ce scrutin.